



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscriptions d'actions

Assemblée générale mixte du 28 juin 2019 - résolution n°12
AB Science S.A.
3, avenue George V - 75008 Paris
Ce rapport contient 2 pages
Référence : LG-192-179



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscriptions d'actions

Assemblée générale mixte du 28 juin 2019 - résolution n°12

A l'assemblée générale des Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée générale des actionnaires avait autorisé, en dates du 28 juin 2016 et du 9 décembre 2016, l'émission de bons de souscription d'actions. Le conseil d'administration en date du 19 décembre 2016, en a attribué 332 000, exerçables jusqu'au 2 février 2020, Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire de proroger le délai d'exercice de ces 332 000 bons de souscriptions d'actions au 31 décembre 2027.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 7 juin 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Genin
Associé

Paris, le 7 juin 2019

Audit et Conseil Union

Jean-Marc Fleury
Associé